



Fonds Maribel Social du Secteur Socioculturel
des Communautés Française et Germanophone
et de la Région Wallonne

Apef ASBL · Square Saintelette 13-15 · 1000 Bruxelles

✉ maribel32902@apefasbl.org

☎ 02/227.61.54

Concerne : Nouvelle augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2022

Bruxelles, le jeudi 18 août 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds de 5,7% à partir du 1^{er} janvier 2022.

La première décision pour 2022 (augmentation de 3%) ayant été prise préalablement, l'augmentation du plafond sera déjà comptabilisée au niveau des avances trimestrielles de 2022 pour 3%.

Les 2,7% restant seront comptabilisés lors du décompte annuel 2022.

Le plafond annuel de la subvention passe donc de 40.66 € par ETP en 2021 à 42.978€ par ETP en 2022.

Les avances 2022 ont été versées trimestriellement à raison de 95% du plafond de 41.881€ (la première augmentation prévue).

Le solde sera versé lors du décompte annuel 2022 qui aura lieu le 2^{ième} trimestre 2023.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente
Julie MARTELANGE

Vice-Présidente
Farah ISMAÏLI